



## *FINANCEMENT FUTUR*

Les associés devraient aussi établir le mode de financement futur. Le ratio de financement par les sociétés-mères doit être négocié. L'entente de coentreprise devrait préciser le niveau de financement, la combinaison (ratio de financement par emprunt/actions), les sources (emprunts, capital-actions, mesures incitatives des gouvernements), les échéances et les circonstances dans lesquelles la coentreprise devra obtenir des ressources supplémentaires.

L'entente devrait aussi préciser ce qui arrivera si l'un des associés ne fournit pas l'apport requis — par exemple, prévoir des pénalités pour les associés qui manqueraient à leurs obligations financières.

Une façon de régler la question des manquements aux obligations est de lier la part d'actions ou les paiements à effectuer à l'apport de chaque associé. On peut aussi exiger que celui qui manque à ses obligations réduise son intérêt dans la coentreprise ou y renonce, ou même qu'il vende ses actions aux autres associés à un prix prédéterminé avantageux.

## *CONTRATS DE SERVICE*

Les contrats de service conclus entre la coentreprise et la société-mère signifient que cette dernière aura de plus grandes responsabilités et que le rendement de son investissement sera accru.

Les contrats de service portent sur :

- la gestion;
- l'approvisionnement;
- la vente;
- les achats;
- les licences, les transferts de technologie ou le soutien;
- les systèmes d'information;
- les services tels que la comptabilité, les finances, les services juridiques ou les relations publiques.

Les contrats de service peuvent réduire les coûts et le temps nécessaires au démarrage de la coentreprise, mais ils soulèvent deux questions, à savoir :

- déterminer si le fournisseur de services pourra retirer de l'argent de la coentreprise à part les dividendes qu'il touche, et dans quelle mesure;
- déterminer le moyen le plus raisonnable de négocier les contrats de service, puisqu'ils concernent une société-mère plutôt que quelqu'un de l'extérieur avec qui on conclut une transaction sans lien de dépendance.